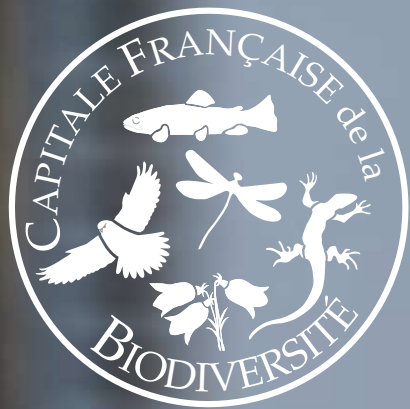


Concours 2011



---

# Promouvoir la biodiversité en ville





---

## SOMMAIRE

La biodiversité en ville	4
Description du concours	6
Comment participer au concours ?	8
Quels avantages pour les communes participantes ?	12
Les partenaires du projet	14



### Jean-Paul Jaud, parrain du concours

Passionné par le réalisateur japonais Akira Kurosawa, Jean-Paul Jaud s'est toujours destiné au cinéma.

Diplômé de l'école Louis Lumière, il fait un détour par la télévision. Pionnier de la télévision moderne, il a participé à l'aventure de la naissance de Canal+, chaîne pour laquelle il a appliqué la grammaire cinématographique à la réalisation des matchs de football et des directs de sport. Rendre à l'écran la justesse d'un geste, l'émotion d'un joueur ou la sincérité d'une action : Jean-Paul Jaud a filmé le football comme un documentaire.

Profondément marqué par la catastrophe de Tchernobyl en avril 1986, Jean-Paul Jaud prend conscience de l'urgence écologique planétaire.

Il décide alors de créer sa propre société de production, J+B SÉQUENCES, au sein de laquelle il réalise des films documentaires dans une totale liberté artistique. En 1992, il réalise *Les Quatre Saisons du Berger*, hommage à la nature et au pastoralisme pyrénéen. Ce film récompensé dans le monde entier sera le point de départ de la collection « Quatre saisons en France ». Avec *Nos enfants nous accuseront*, film documentaire sorti en 2008 et qui a réalisé plus de 300 000 entrées, l'hommage que rend Jean-Paul Jaud à la nature prend un tournant plus militant.

Pressé par l'urgence écologique, intimement convaincu que le cinéma a un rôle essentiel à jouer dans la sauvegarde de notre civilisation et de la planète, il a choisi de mettre en exergue les solutions.

Dans *Severn*, la voix de nos enfants, Jean-Paul Jaud écrit et dit le commentaire en voix off pour la première fois. C'est de loin son long métrage documentaire le plus personnel et le plus libre.



## La biodiversité en ville

Les villes abritent une diversité de formes de vie fascinante : faucons ou martinets nichant sur les bâtiments, vieux arbres en centres-ville, murs recouverts de vigne-vierge, parterres de fleurs bordant les voies principales. Une vie sauvage revendique la ville comme nouvel espace vital. Le milieu urbain est un écosystème à part entière où plantes et animaux trouvent abris et ressources.

Le bien-être des citoyens, et parfois leur santé, dépendent du bon fonctionnement des écosystèmes. L'été, les citadins aspirent à la fraîcheur des parcs, ils ont plaisir à entendre les oiseaux chanter. Les activités de loisirs réclament de l'espace, les enfants des villes ont besoin d'espaces verts et naturels pour jouer, pour découvrir les merveilles et les défis de la vie. À une époque où la majeure partie de la population passe le plus clair de son temps en ville, ne s'en échappant que rarement, les urbains demandent des espaces naturels de proximité pour combler leur désir de nature. Une biodiversité urbaine qui décline, c'est notre qualité de vie qui baisse.

Aujourd'hui, les collectivités s'engagent dans la préservation de la biodiversité. Par la prise en compte de la nature dans les politiques d'urbanisme, par la gestion différenciée des espaces verts, par la végétalisation des berges des fleuves et des rivières, par la restauration des habitats naturels ou d'autres actions innovantes, les villes, mais aussi les structures intercommunales qui les regroupent, agissent.



## Les actions des collectivités

Les villes et les communautés de communes, urbaines et d'agglomération sont des acteurs clés de la biodiversité. Partout en Europe, à l'échelle locale, élus, agents techniques et citoyens peuvent faire la différence quand il s'agit de préserver la biodiversité. Les possibilités d'actions sont multiples :

- + intégrer la préservation de la biodiversité dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme
- + gérer les espaces verts publics en accord avec la nature
- + protéger les habitats et les espèces, notamment en créant des continuités écologiques
- + intégrer la biodiversité dans les critères d'achat et d'approvisionnement
- + informer et sensibiliser les citoyens et les acteurs clés.



## Description du concours

2010, année dédiée à la diversité biologique par les Nations Unies, a permis de renforcer la mobilisation mondiale pour sauvegarder la biodiversité. La Commission européenne, à travers le programme Life +, soutient le concours « Capitale de la biodiversité » organisé simultanément en Allemagne, en Slovaquie, en Espagne, en France et en Hongrie pour promouvoir cet objectif.

### Qui sera la « Capitale française de la biodiversité » ?

En France, Natureparif organise ce concours destiné à toutes les communes, communautés de communes, urbaines et d'agglomération. Il a pour objectif d'élire la « Capitale française de la biodiversité », de récompenser les collectivités les plus actives, celles qui auront fait le pari de protéger leur patrimoine naturel aussi bien que leur patrimoine bâti.

Grâce à ce concours, chaque collectivité pourra valoriser les actions qu'elle mène tant en matière de protection de la nature que de sensibilisation des citoyens ou de formation des personnels communaux.

La présence d'espaces naturels au cœur des villes influe sur la qualité de vie et la santé des citadins. La biodiversité conditionne de nombreux services écologiques : approvisionnement en eau, alimentation, matériaux de construction, mais aussi proximité avec la nature indispensable au bien-être. L'homme, partie intégrante de cet écosystème urbain, dépend de la disponibilité et du maintien de ces services. Il est de notre responsabilité de laisser cet héritage aux générations futures.



## La biodiversité

La biodiversité représente la variabilité des organismes vivants qui peuplent la Terre. Cela comprend la diversité des gènes, au sein des espèces, mais aussi la diversité des espèces ainsi que celle des écosystèmes. Plus qu'une somme d'éléments, elle s'appréhende comme les relations qu'entretiennent les êtres vivants entre eux et avec leur milieu. Cette dynamique d'interactions est à l'origine d'une multitude de fonctions dont la plupart sont essentielles (pollinisation, fertilité des sols, épuration de l'eau, lutte biologique) aux humains qui sont un des maillons de ce tissu vivant.



# Comment participer au concours ?

Les 4639 communes d'au moins 2 000 habitants, les communautés de communes, urbaines et d'agglomération, sont invitées à participer au concours « Capitale française de la biodiversité ». Pour cela, il suffit de remplir en ligne le questionnaire qui est aussi téléchargeable sur le site :

[www.natureparif.fr/concours2011/questionnaire](http://www.natureparif.fr/concours2011/questionnaire)

Le questionnaire est composé de trois grands chapitres traitant de tous les aspects de protection de la biodiversité par les collectivités : de la connaissance à la gestion, en passant par l'urbanisme et les actions pédagogiques.

## Planification et urbanisme

L'agrandissement d'un quartier, la réalisation d'un pont, la création d'une ZAC sont autant d'aménagements nécessaires au développement et à notre qualité de vie. Ils sont ordinairement jugés sur leur aspect esthétique ou sur leur côté pratique, alors que leur valeur environnementale est souvent négligée. Pourtant, de plus en plus d'aménagements intègrent les milieux naturels et la biodiversité qu'ils abritent : mise en place de corridors écologiques, plantation de haies, choix d'espèces locales, réhabilitation d'espaces naturels...

Toutes ces initiatives ont des conséquences positives sur le cadre de vie, la santé et le bien-être. L'expérience nous montre qu'urbanisme et préservation du patrimoine naturel peuvent être complémentaires. Natureparif a choisi d'en faire le thème phare pour l'édition 2011 du concours.



## Trois catégories de communes peuvent concourir selon leur nombre d'habitants :

1. 2 000 à 20 000 habitants
2. 20 001 à 100 000 habitants
3. plus de 100 000 habitants.

## Deux catégories de collectivités intercommunales sont prévues :

4. Communautés de communes
5. Communautés urbaines et d'agglomération

## Les prix suivants seront décernés :

- + le prix gagnant, toutes catégories confondues, « Capitale française de la biodiversité »
- + les premiers prix pour les catégories 1 à 5
- + le prix spécial Natureparif pour une collectivité d'Ile-de-France.

**La date limite de validation en ligne des dossiers est le 31 mai 2011.**



# Pour suivre la biodiversité urbaine

## Des indicateurs communs : l'index de Singapour

Les efforts menés localement pour améliorer la biodiversité nécessitent un système de suivi pour observer les évolutions et vérifier si les buts fixés sont atteints.

La Convention sur la diversité biologique (CDB) a développé une série d'indicateurs de suivi de la biodiversité urbaine : l'Index de Singapour sur la biodiversité urbaine ou « Index de Singapour ».

Élaboré en collaboration avec l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), le questionnaire du concours intègre ces indicateurs de Singapour.

## Ces indicateurs permettent de :

- + faciliter une lecture claire et chiffrée des mesures prises en faveur de la biodiversité,
- + identifier les manques et permettre de les cibler spécifiquement,
- + allouer les fonds de manière efficace,
- + comparer les progrès réalisés avec ceux des autres autorités locales.

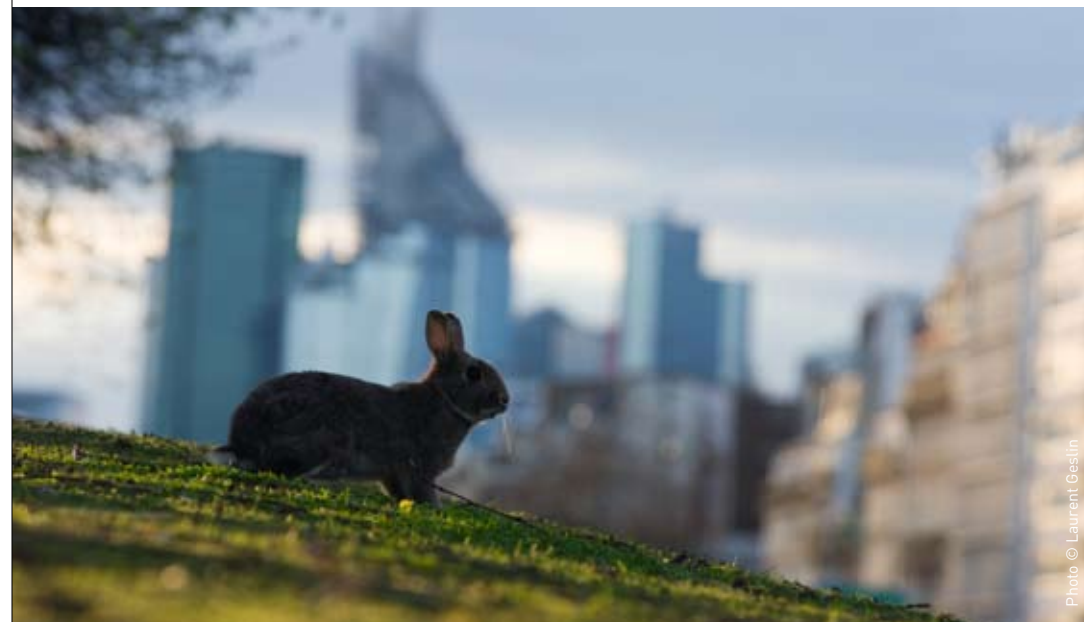


Photo © Laurent Gestel

## Information et ateliers

Des ateliers seront organisés entre février et mai dans différentes villes de France afin de présenter le concours, informer et former élus et agents aux questions liées à la biodiversité.

**Programme en ligne sur**  
**[www.natureparif.fr/concours2011](http://www.natureparif.fr/concours2011)**

## Conditions de participation

Natureparif se réserve le droit de demander des justificatifs complémentaires aux collectivités, il n'est pas nécessaire d'adresser d'annexes au questionnaire lors de l'inscription.

Le non-respect de la législation environnementale ou la participation à des activités susceptibles de porter préjudice à la biodiversité locale pourra entraîner une diminution du nombre de points et, dans certains cas, aboutir à l'élimination de la ville candidate.

**Vous pouvez consulter le règlement détaillé du concours sur [www.natureparif.fr](http://www.natureparif.fr)**



# Quels avantages pour les collectivités participantes ?

## Toutes les collectivités participantes pourront :

- + s'auto évaluer, se former, mobiliser les ressources internes afin de répondre à un questionnaire exigeant
- + figurer dans un retour d'expériences décrivant les meilleurs projets de chacune des collectivités participantes
- + voir leurs actions présentées aux côtés des actions des villes lauréates des autres pays partenaires sur un CD-Rom diffusé dans toute l'Europe
- + se voir décerner un prix dans chacune des catégories
- + remporter le titre de « Capitale française de la biodiversité 2011 ».

## Questions ?

Pour toutes questions concernant le concours, merci de nous appeler au **01 75 77 79 30** ou de nous envoyer un courriel à :

**concours2011@natureparif.fr**

Nous serons ravis de vous aider !

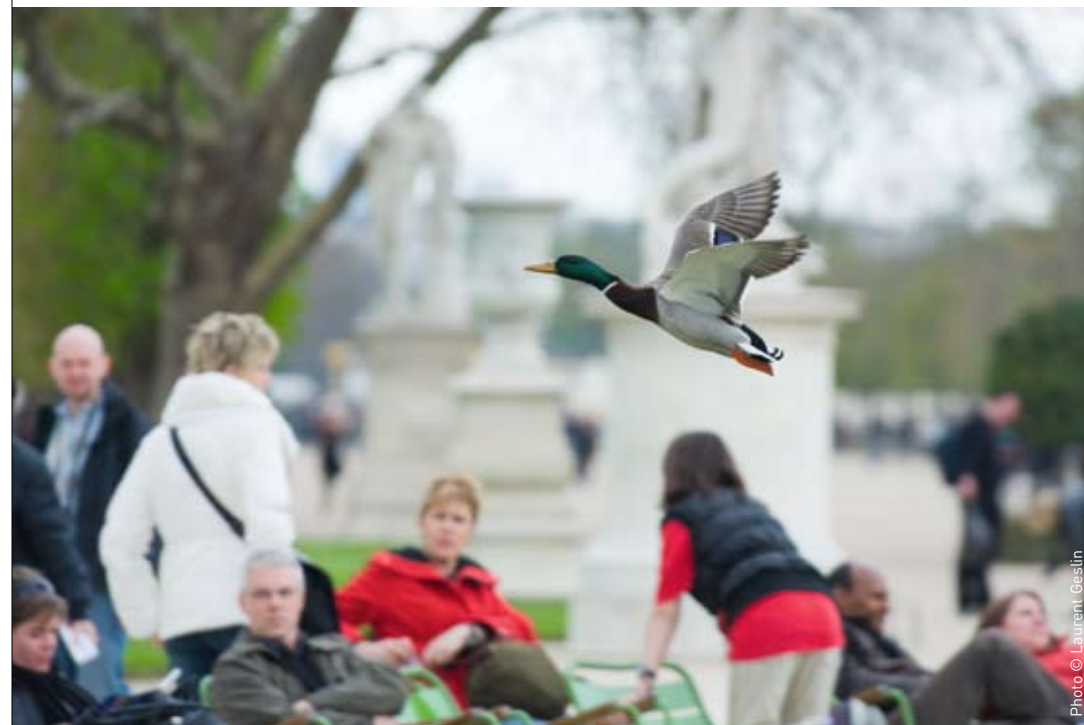


Photo © Laurent Geslin

## Retour sur l'édition 2010 du concours

80 communes françaises ont participé à la première édition du concours organisé dans cadre de l'année internationale de la diversité biologique et dont le thème portait sur la « gestion de la nature et les espaces verts publics ».

Des vergers pédagogiques de Grande-Synthe, lauréate du concours et Capitale française de la biodiversité 2010, en passant par le plan apiculture urbaine de Lille, la gestion des espaces verts de Jarrie ou encore la réalisation d'un atlas de la biodiversité à Alès, le concours a démontré que les villes sont des actrices incontournables de la protection de la biodiversité et des milieux naturels. Un rôle qui leur a été reconnu officiellement au niveau international lors du sommet de Nagoya au Japon en octobre 2010.



---

## Partenaires du projet

Cinq partenaires européens, les associations Deutsche Umwelthilfe, Fundación Biodiversidad, Lake Balaton Development Coordination Agency, Regional Environmental Center Slovakia et Natureparif organisent ce concours dans leurs pays respectifs, avec le soutien de l'ICLEI - Local governments for sustainability et de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

Le ministère de l'Écologie, du développement durable, des transports et du logement, et l'Association des maires de France parrainent cet événement.

L'Union nationale de l'apiculture française, la Ligue pour la protection des oiseaux, l'Office pour les insectes et leur environnement, l'Office National des forêts, et le WWF (World Wide Fund for Nature) sont partenaires de l'opération.

Le réseau de distribution de gaz naturel GrDF soutient le concours « Capitale française de la biodiversité ».

La plateforme nationale d'expérimentations et de conseils techniques Plante & Cité, le Centre de ressources du développement territorial Etd, le réseau IDEAL Connaissances accompagnent la diffusion des informations relatives au concours.

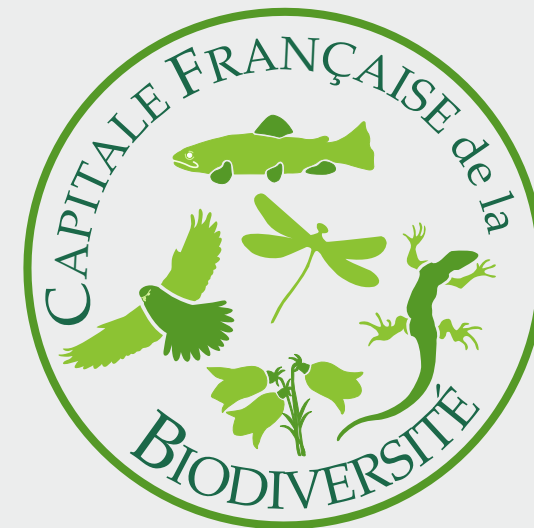
Environnement magazine et Terre Sauvage sont les partenaires médias de l'évènement.

### Le comité scientifique et technique

Le questionnaire a été élaboré par un groupe de chercheurs, naturalistes, urbanistes, praticiens de l'environnement, afin que les critères de sélection correspondent le mieux possible à la réalité de l'action des collectivités françaises en faveur de la biodiversité.

### Le jury

Composé des membres du comité scientifique et technique français et des représentants des partenaires du projet, le jury est chargé d'évaluer les candidatures et de sélectionner les villes lauréates de chacune des catégories.



*Photographies additionnelles (page 9) : Dominique Cocagne et Ville de Grande Synthe.*

*Impression L'Artésienne, société coopérative de production.*

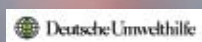
*Imprimé avec des encres végétales sur Satimat Green (60 % de fibres recyclées, 40 % de fibres vierges FSC), un papier certifié FSC, ISO 140001 et ISO 9001, pour une gestion durable des forêts.*

*Graphisme David Lopez - [www.dlopez.fr](http://www.dlopez.fr) - Janvier 2011*



# Partenaires du projet

Un évènement co-organisé par



Sous le haut patronage de



Avec le soutien de



Avec le partenariat de



Avec le soutien technique de



**Natureparif**  
**Agence régionale pour la nature**  
**et la biodiversité en Ile-de-France**

84, rue de Grenelle - 75007 Paris  
Tél. 01 75 77 79 00  
contact@natureparif.fr

[www.natureparif.fr](http://www.natureparif.fr)



Le projet bénéficie du soutien de LIFE, un programme de l'Union européenne. Depuis 1992, LIFE a co-financé quelques 2750 projets, contribuant à la protection de l'environnement à hauteur d'environ 1,35 milliard d'euros.